



ASSOCIATION BOIS-CO.LAND

PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

JOUR	LIEU	HORAIRE	INTERVENANT

Nom :

Prénom :

Age:

Tél :

Mail :

PIECE A JOINDRE :

Certificat médical, le règlement intérieur signé, l'autorisation de droit à l'image, une photo d'identité.

cotisation annuelle 10€ d'adhésion

Je soussigné(e)*

Avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter entièrement.

Signature* (*Des parents pour les mineurs)

Adhésion réglé le : / /

Cotisation annuelle :

En ligne

Espèces :

Chèque n° :

Pass + n° :

Adhésion annuelle 10€

Certificat médical

Age t-shirt :

Dossier complet

Dossier incomplet

REGLEMENT INTERIEUR BOIS-CO.LAND

Article 1 :

- **Toute personne suivant un ou des cours à l'Association Bois-Co.Land devra avoir lu et approuvé cerèglement intèrieur.**
- **Toute personne suivant les cours est appelée « élève ».**

Article 2 : FORFAIT ANNUEL

- **Le règlement de toute l'année est obligatoire. Le règlement sera débitè le mois suivant l'inscription. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**
- **Aucun remboursement ne sera accordè après le mois d'essai (le mois de septembre).**
- **Toute année entamée (après le cours d'essai ou le mois d'essai) est due dans son intègralité.**
- **Aucun remboursement ne sera accordè en cas d'absence quel qu'en soit la cause.**

Article 3 : FONCTIONNEMENT

- **La date des début des cours est fixée à partir du 16 septembre 2024 dans les lieux suivants : GymnaseAlbert Smirlian, Espace Schiffers**
- **La date de fin des cours est fixée au 20 juin 2025.**
- **La salle de danse est fermée pendant les vacances scolaires de l'Académie de Paris et les jours nationauxfériés.**
- **L'Association Bois-Co.Land se réserve le droit d'annuler un cours, de modifier les horaires et les lieux.**
- **En cas d'absence du professeur, l'Association Bois-Co.Land fera tout son possible pour vous prévenir dans les meilleurs délais par téléphone, par mail ou à défaut par affichage sur les portes des locaux.**
- **L'Association Bois-Co.Land se réserve le droit de refuser l'entrée dans la salle de danse sans avoir à le motiver.**

Article 4 : ACCOMPAGNEMENT

- **L'accès aux vestiaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et au professeur.**
- **Pour ne pas perturber les cours, les parents ou toutes autres personnes ne pourront assister au cours (cours d'essai autorisé).**
- **Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser.**
- **Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.**

Article 5 : CERTIFICAT MEDICAL

- **UN CERTIFICAT MEDICAL (de moins de 3 mois) EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION. Sans présentation de ce document, nous serons contraints de refuser la participation au cours pour des raisons de sécurités et d'assurances.**
- **En complément du certificat médical, nous vous demandons de signaler aux professeurs tout éventuel souci de santé de votre enfant (allergie, asthme ...).**

Article 6 : ASSURANCE

- **Chaque élève devra fournir une copie de son assurance accidents/responsabilité civile.**

Article 7 : RESPONSABILITE

- **L'Association Bois-Co.Land ne pourra être tenu responsable en cas de vol.**
- **Tout élève dégradant volontairement ou involontairement le matériel ou les locaux devra en payer les réparations.**
- **La responsabilité de l'Association Bois-Co.Land ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, quel qu'en soit la cause.**
- **L'Association Bois-Co.Land n'est pas responsable de l'oubli d'habits ou d'objets dans les locaux.**
- **Il appartient aux parents ou tuteurs d'assurer ou de faire assurer la surveillance des enfants en dehors des heures de cours, l'Association Bois-Co.Land ne pouvant être tenue pour responsable.**

Article 8: BONNE CONDUITE

- **L'élève doit se présenter au cours muni d'une tenue adaptée à la pratique de la danse et de chaussure propre réservée à l'activité en salle.**
- **La tolérance est de 10 minutes pour les retards, le professeur ou l'Association Bois-Co.Land peut empêcher l'entrée de l'élève au-delà de ce temps.**
- **Tout enregistrement magnétique, caméra vidéo est interdit sauf acceptation du professeur ou de l'Association Bois-Co.Land.**
- **L'utilisation du matériel sono et vidéo est strictement réservée aux professeurs.**
- **Toute nourriture est strictement interdite dans l'enceinte des locaux.**
- **Les téléphones portables devront être éteints dès l'entrée du cours.**
- **Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'établissement.**
- **Toute agressivité verbale ou physique envers les permanents, les professeurs ou un autre élève pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive de l'association sans aucun remboursement.**

Article 9 : DROIT A L'IMAGE

- **L'Association Bois-Co.Land et le professeur se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicités sur tout support que ce soit.**
- **Par ailleurs, l'Association Bois-Co.Land souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.**

CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e).....autorise l'Association Bois-Co.Land, ses représentants ou le professeur à publier les photographies ou images que vous avez prises de moi ou de mon enfant lors des séances de cours, de répétitions, de spectacles ou toutes autres manifestations de danse, à des fins de communications et de publicités sur tout support que ce soit.

Cette autorisation est consentie sans contre partie financière et sans limite de date.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la publication de ces photos ont obligation de ne pas porter atteinte à ma réputation ou à celle de mon enfant.

En aucun cas les images ne seront cédées à des tiers sans garantie de l'utilisation qu'ils pourraient en faire.

NOM, Prénom :

Adresse :

Signature:

Date :

Renonciation par le parent/tuteur d'enfant mineur :

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette renonciation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consent à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire.

Nom du parent/tuteur légal :

Signature du parent/tuteur légal :

Date :



ATTESTATION DE PAIEMENT

ASSOCIATION BOISCO.LAND

SIREN 793 509 142

Je soussigné MWENZI Shaguy, Président de l'Association BOIS-CO.LAND
certifie avoir reçu le paiement de la cotisation valant droit pour la saison
2024/2025 de : d'une valeur de 190€ pour
la pratique d'une activité collective de danse Hip Hop.

ASSOCIATION BOIS-CO.LAND
26 RUE GRASSE
92270 BOIS-COLOMBES
boiscoland@gmail.com



ATTESTATION DE PAIEMENT

ASSOCIATION BOISCO.LAND

SIREN 793 509 142

Je soussigné MWENZI Shaguy, Président de l'Association BOIS-CO.LAND
certifie avoir reçu le paiement de la cotisation valant droit pour la saison
2024/2025 de : d'une valeur de 210€ pour
la pratique d'une activité collective de danse KPOP.

ASSOCIATION BOIS-CO.LAND
26 RUE GRASSE
92270 BOIS-COLOMBES
boiscoland@gmail.com



ATTESTATION DE PAIEMENT

ASSOCIATION BOISCO.LAND

SIREN 793 509 142

Je soussigné MWENZI Shaguy, Président de l'Association BOIS-CO.LAND
certifie avoir reçu le paiement de la cotisation valant droit pour la saison
2024/2025 de : d'une valeur de 230€ pour
la pratique d'une activité collective de danse Hip Hop Adultes.

ASSOCIATION BOIS-CO.LAND
26 RUE GRASSE
92270 BOIS-COLOMBES
boiscoland@gmail.com